

L'INTERNATIONALISATION DE L'ÉCONOMIE CHINOISE

Le mouvement de libéralisation et d'ouverture, qui a gagné la Chine au cours des années quatre-vingt, a pris une nouvelle ampleur au début des années quatre-vingt-dix¹. Il a donné lieu à une accélération de la croissance (+12% par an de 1992 à 1994), à un afflux massif d'investissements étrangers et à un dynamisme renouvelé des échanges extérieurs, dont le montant en dollars courants a doublé entre 1990 et 1994. L'économie chinoise s'est, ainsi, engagée dans une logique de croissance extravertie et d'internationalisation dont les conséquences se font sentir sur le commerce mondial et sur les équilibres internes du pays. Cette ascension commerciale s'inscrit dans le mouvement général de l'économie mondiale qui a vu un certain nombre de pays du Sud émerger dans la concurrence internationale sur les marchés des produits industriels manufacturés. Mais les succès de la stratégie chinoise ont pris, en raison de la taille du pays et de ses réserves quasi inépuisables de main d'oeuvre, l'allure d'un défi sans précédent pour ses partenaires. Ils relèvent, aussi, d'une logique de croissance extravertie qui soulève des questions sur les perspectives de développement à long terme du pays.

■ La Chine, nouveau dragon

Les statistiques internationales indiquent que le poids de la Chine dans le commerce mondial a été multiplié par trois depuis 1980 et qu'il comptait pour plus de 3% dans les exportations mondiales en 1994. L'industrie manufacturière assurait plus des quatre-cinquièmes des exportations en 1994 (contre moins de la moitié, encore, en 1985), avec deux secteurs porteurs : le textile-habillement, qui fournissait plus du tiers des exportations, et les industries mécaniques, principalement électriques et électroniques. Absentes des marchés internationaux il y a dix ans, ces dernières constituaient le deuxième secteur exportateur (un cinquième du total).

L'intégration économique de fait qui se développe depuis plus de dix ans entre Hongkong et la Chine a été un facteur décisif dans l'essor et la diversification très rapide des exportations. La délocalisation des industries de Hongkong a fait de la Chine un vaste atelier, une nouvelle base exportatrice pour les entreprises du Territoire.

En 1993, les réexportations par Hongkong de produits chinois représentaient 1,6% des exportations mondiales, soit la moitié, environ, des exportations chinoises.

La symbiose économique entre Hongkong et la Chine a engendré une forte poussée d'exportation sur les marchés européens et américains, alors que les marchés asiatiques restaient relativement à l'écart de cette percée. Entre 1982 et 1993 le poids du bloc Hongkong-Chine est passé dans les importations des Etats-Unis de 3,3% à 7,1% et dans celles de l'Union européenne (hors commerce intra-communautaire) de 1,8% à 5,4%. Cette progression a été concentrée sur un petit nombre de secteurs industriels : dans l'Union européenne, la part de la Chine est, désormais, équivalente à celle de tous les autres pays d'Asie réunis dans des secteurs comme les vêtements, l'électroménager et les produits manufacturés divers².

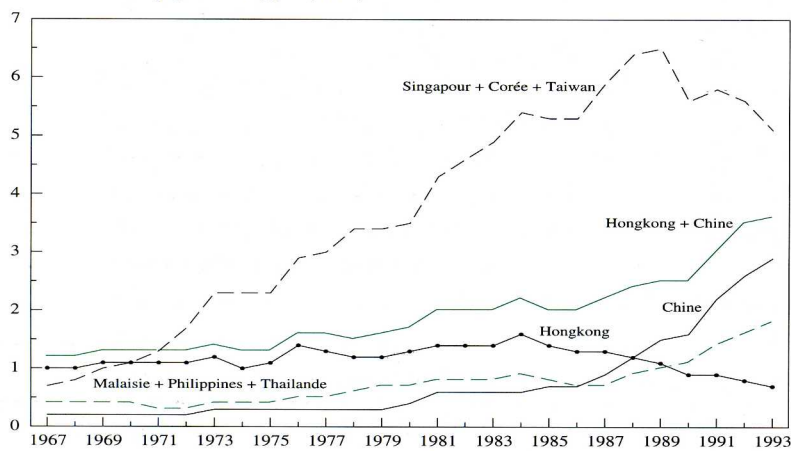
Ce nouveau pôle commercial est en concurrence directe avec les autres exportateurs asiatiques

1. Cf. *La Lettre du CEPII*, n° 120, janvier 1994.

2. Voir F. Lemoine : *Economic Interpenetration Between Hongkong and China and its Impact on the European Trade*. Rapport présenté au colloque de l'Institute of Developing Economies, Tokyo, février 1995, a paraître en document de travail du CEPII.

(graphique). Depuis 1990, ses gains dans les importations des pays industriels coïncident avec le tassement des exportations de la Corée du Sud, de Taiwan et de Singapour. Ceux-ci, qui se sont déjà désengagés des industries de main d'oeuvre (textiles, cuirs) pour s'orienter vers des industries à plus forte valeur ajoutée, devraient accélérer leurs restructurations industrielles et leur montée en gamme, sous la pression chinoise. Vis à vis des nouveaux pays émergents d'Asie du Sud-Est, spécialisés dans les industries à forte intensité de main d'oeuvre, la concurrence chinoise s'exerce de front.

Graphique - Part des pays d'Asie dans les importations manufacturières des pays développés (en %).



Source : CEPII Banque de données CHELEM.
Note : d'après les valeurs en dollars courants.

La concurrence risque de porter, aussi, sur les investissements étrangers directs. Les pays d'Asie du Sud-Est craignent un effet d'éviction en raison de l'attrait qu'exerce la Chine sur les investisseurs étrangers. Stimulés par la forte croissance de l'économie chinoise et par l'ouverture de nouveaux secteurs aux capitaux étrangers (infrastructures, immobilier, distribution), les investissements directs réalisés en Chine ont atteint 24 milliards de dollars en 1993, soit la moitié du total réalisé dans les pays en développement³. Leur augmentation en 1994 (33 milliards) a encore accentué les risques de diversion. Ces chiffres surestiment, cependant, le montant des apports étrangers en Chine car ils incluent, pour un quart environ (8 milliards de dollars en 1994), des capitaux de Chine continentale recyclés par Hongkong pour bénéficier des privilèges concédés aux investisseurs venus de l'étranger.

Face à la montée de la puissance commerciale chinoise, les pays industriels cherchent à établir des politiques commerciales qui tiennent compte des progrès de compétitivité des producteurs

chinois et à obtenir un plus large accès au marché intérieur. Dans les négociations sur les conditions d'entrée de la Chine dans l'Organisation Mondiale du Commerce, ils lui demandent des disciplines plus strictes (concernant le soutien à l'agriculture, par exemple) ou des délais d'ajustement plus courts (pour la suppression des subventions à l'exportation) que ceux consentis aux pays en développement. Ils envisagent aussi, pendant la période de transition de la Chine vers l'économie de marché, des clauses de sauvegarde plus larges à l'encontre des exportations

chinoises en cas de perturbation des marchés. De même, le nouveau système de préférences généralisées mis en place par l'Union européenne le 1er janvier 1995 cible le bénéficiaire des concessions tarifaires sur les pays qui en ont le plus besoin et module ces concessions en fonction du niveau de développement des bénéficiaires et des parts de marchés qu'ils détiennent (suppression du traitement préférentiel quand la part de marché pour un produit dépasse le seuil de 25%). Au cours des prochaines années,

ces dispositions durciront les conditions d'entrée des produits originaires de Hongkong et de Chine sur le marché communautaire.

■ Ouverture et polarisation régionale

Quinze ans après le début de l'ouverture, l'économie chinoise présente un degré élevé d'internationalisation : sur la période, l'expansion des échanges extérieurs (+14% par an) a été plus rapide que la croissance interne (+8,5% par an) et les dévaluations ont considérablement élargi la part du commerce extérieur dans le produit intérieur brut. Mesuré au taux de change courant, qui est depuis janvier 1994 celui des marchés de swap, le poids des exportations (ou des importations) dans le PIB atteignait 24% en 1994. Ce poids est cependant gonflé par la sous-évaluation de la monnaie chinoise. En rapportant les exportations en dollars courants au PIB évalué en parité de pouvoir d'achat, on obtient un taux d'ouverture qui est seulement de l'ordre de 5 à 7%, mais cela

3. Cf. FMI : *World Economic Outlook*, Washington, octobre 1994.

revient, alors, à sous-estimer le pouvoir d'achat interne des revenus d'exportation.

Au taux de change courant, les investissements étrangers représentaient, en 1994, 6% du PIB et 18% de l'investissement interne en capital fixe. Leur contribution à l'investissement en machines et équipements du pays est encore plus élevée (entre le quart et le tiers, déjà, en 1992). Même si, comme on l'a noté plus haut, ces apports ne sont pas intégralement "étrangers", les activités productives qu'ils engendrent s'inscrivent dans la logique d'internationalisation de l'économie.

L'internationalisation apparaît, cependant, comme un phénomène "périphérique" dans l'économie chinoise. Le régime douanier favorise, en effet, le dualisme et crée une forte propension au développement d'activités industrielles extraverties. Si les tarifs douaniers demeurent élevés (32% en moyenne), la majeure partie des importations en est exemptée : 60% en 1994, contre un tiers en 1988. Cela tient au fait que les sociétés étrangères, ou à capital mixte, et les entreprises travaillant en sous-traitance avec l'étranger bénéficient d'exemptions douanières pour leurs importations d'équipements, de matériaux et de composants incorporés dans les productions exportées⁴. Ces dispositions ont stimulé l'expansion d'industries tournées vers l'exportation et faisant appel à des équipements et produits intermédiaires importés, au détriment des approvisionnements domestiques. La fonction d'atelier apparaît ainsi au premier plan du commerce extérieur : 41% des importations sont des produits destinés à être transformés, ou assemblés, puis exportés dans le cadre de contrats de sous-traitance ; 47% des exportations sont le résultat de telles opérations. Dans ces cas, la valeur ajoutée de la Chine est estimée à 20% de la valeur du produit final exporté. Une grande partie des exportations a un contenu local réduit et des effets d'entraînement limités sur le reste de l'économie. Les activités de sous-traitance se sont développées d'une part avec les entreprises chinoises, notamment avec les entreprises rurales qui ont trouvé là un des ressorts de leur rapide expansion, d'autre part avec les sociétés à capital mixte. Ces dernières tendent à prendre une place prépondérante dans le commerce extérieur chinois : en 1994, elles réalisaient 28% des exportations totales du pays et 45% de ses importations.

Cette dynamique extravertie se concentre sur les régions côtières et donne lieu à une internationalisation rapide des économies littorales. Elle ne se limite plus à la province de Canton, qui garde cependant une certaine avance (elle reçoit environ 30% du total des investissements étrangers réalisés en Chine).

*Les provinces côtières réalisent 85%
du commerce extérieur chinois.*

Elle s'est propagée à l'ensemble de la façade maritime, gagnant Shanghai et le delta du Yangtsé et, plus au nord, les provinces (Shandong, Liaoning) face au Japon et à la Corée. En 1993, les onze provinces de la façade maritime, qui comptent pour 60% du PIB, mais pour moins de 40% de la population, recevaient plus des trois quarts des investissements étrangers qui y sont les principaux vecteurs de l'expansion du commerce extérieur. Les régions côtières tendent à acquérir le monopole de l'expansion commerciale. Elles concentraient, en 1994, 85% des exportations (contre environ 60% en 1987) (tableau).

Tableau - Les provinces côtières dans l'économie chinoise (en % du total Chine)

	Population	Investissements étrangers		Exportations		Production industrielle	
		1992	1986-1987	1993	1987	1994	1987
Provinces côtières dont :	36,7	58,8	77,4	62,5	85,2	59,6	66,8
Sud (1)	8,2	34,3	38,6	16,3	49,0	8,4	13,6
Yangtsé (2)	10,7	11,2	23,4	19,4	19,3	25,4	29,5
Nord (3)	17,9	13,3	15,4	26,8	16,9	25,8	23,7

(1) Provinces de Guangdong et Fujian.

(2) Shanghai et provinces du Jiangsu et Zhejiang.

(3) Pékin, Tianjin, provinces du Hebei, Liaoning et Shandong.

* Estimations.

Sources : China Statistical Yearbooks ; China Customs Statistics.

3

■ Intégration économique ou fragmentation ?

Les progrès de l'ouverture font de ces régions côtières des pôles de croissance accélérée. Leur poids dans l'économie chinoise s'accroît et les écarts de revenus avec les provinces de l'intérieur se creusent. La stratégie du gouvernement chinois, qui mise sur un processus de rattrapage à moyen terme des régions de l'intérieur, se trouve ainsi mise en question. Le commerce inter-régional progresse moins vite que les échanges internationaux et les mouvements inter-régionaux de capitaux, moins vite que les investissements étrangers. La main-d'oeuvre qui afflue des provinces pauvres de l'intérieur dans les villes côtières, où elle vit

4. Cf. Banque Mondiale : *China Foreign Trade Reform*, New-York, 1994.

dans des conditions souvent précaires, contribue à y maintenir des bas salaires dans les secteurs n'exigeant pas de qualification. A Shanghai, à la population active locale, qui compte cinq millions de personnes, s'ajoutent environ deux millions d'immigrés de l'intérieur. L'hypothèse d'une convergence entre régions de niveaux de développement économique différents sous l'effet de l'évolution des prix relatifs (coûts plus bas de la main d'oeuvre et plus grande rentabilité du capital dans les régions les moins avancées) risque de laisser le pas à une polarisation du développement économique qui ferait basculer durablement le centre de gravité de l'économie chinoise sur la façade maritime, où se concentrent les ressources financières et les marchés les plus dynamiques⁵. La dépendance étroite de ces régions à l'égard de Hongkong et de Taiwan au sein de l'"espace économique chinois" joue en faveur des forces centrifuges et des tendances à la fragmentation de l'économie continentale. Après l'expansion très rapide des années 1992-1994, l'économie chinoise est entrée dans une phase de ralentissement sous l'effet des mesures prises par le gouvernement pour lutter contre la surchauffe. Le contrôle de la demande d'investissement, en 1995, sera facilité par la décreue des flux d'investissement étrangers, inscrite dans la baisse des contrats signés en 1994. Le repli des investisseurs étrangers s'explique par la détérioration des conditions locales, liée aux restrictions de crédit, et par l'instabilité du cadre réglementaire. Le léger ralentissement de la hausse des prix enregistré début 1995 indique que les risques d'explosion inflationniste seront évités. L'inflation est désormais moins forte dans les provinces côtières que dans celles de l'intérieur par un effet de contagion à retardement. Il est cependant peu probable que puissent être respectés les objectifs du gouvernement en matière de stabilisation macro-économique qui prévoient de ramener la croissance du PIB à 8-9% (11,8% en 1994) et

l'inflation à 15% (21,8 en 1994). Les tensions sociales et politiques que créeraient la montée du chômage et la baisse des revenus imposent des limites à la politique de rigueur.

Le gouvernement chinois cherche à infléchir ces tendances et à mettre en oeuvre une stratégie économique qui renforce les facteurs d'intégration. Ses programmes prévoient un accroissement des investissements dans l'agriculture, l'énergie, les transports et les infrastructures de communication. Une politique plus sélective à l'égard des investissements étrangers se met en place, afin de les orienter vers les régions de l'intérieur et les secteurs prioritaires et de les freiner dans les régions côtières et les industries de main d'oeuvre. Ce rééquilibrage dans un sens moins favorable aux industries exportatrices risque, cependant, de se heurter à la résistance des régions côtières dont les politiques économiques ont gagné en autonomie et qui sont en position de contrer les mesures prises par le gouvernement central.

Les réformes engagées depuis le début de 1994 pour redonner à l'Etat la capacité de réguler le développement économique n'auront d'effet qu'à moyen ou long terme. La réforme fiscale, la réforme du système bancaire et celle des entreprises d'Etat sont en cours, mais demanderont du temps. Les réformes institutionnelles engagées dans les années quatre-vingt-dix peuvent créer, à long terme, les conditions d'un développement plus intégré de l'économie chinoise, mais la fragmentation de l'économie et l'émergence de pôles de croissance fortement insérés dans les échanges internationaux demeureront, d'ici là, des tendances lourdes. Dans ces conditions, la volonté du gouvernement de garder le contrôle de l'ouverture progressive du marché intérieur apparaît comme un contrepoids limité à des stratégies locales extraverties.

Françoise Lemoine

5. Voir P. Pauly : *Greater China and the Global Economy*. Rapport présenté au colloque de l'Institute of Developing Economies, Tokyo, février 1995.

LA LETTRE DU CEPII

RÉDACTION
Centre d'études prospectives
et d'informations internationales,
9, rue Georges-Pitard
75015 Paris.
Tél. 33 (1) 48 42 64 14
Fax : 33 (1) 48 42 59 12

DIRECTEUR DE LA
PUBLICATION
Jean Pisani-Ferry
RÉDACTEUR EN CHEF
Jean Pisani-Ferry
CONCEPTION GRAPHIQUE
Pierre Dusser
RÉALISATION
Annick Hutteau
DIFFUSION
La Documentation française.

ABONNEMENT
(11 numéros)
France 295 F
Europe 350 F
Hors Europe 440 F
(envoi par avion)

Commande adressée à :
La Documentation française,
124, rue Henri Barbusse
93308 Aubervilliers Cedex.

ISSN 0243-1947
CCP n° 1462 AD
2^{ème} trimestre 1995
Mai 1995

Imp. SNI.IR-IVRY
Imprimé en France.

*Cette lettre est publiée sous
la responsabilité de la
direction du CEPII. Les
opinions qui y sont exprimées*